

DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM	15
- En exercice	15
- présents	14
- votants	15
- absents	1
- exclus	0

Date de convocation :

02 mars 2020

Date d'affichage :

02 mars 2020

Date de réunion :

09 mars 2021

De la commune de Jouy sur Eure

Sur convocation de Monsieur le Maire, Philippe ALLAIN, séance du 09 mars 2021.

Le Maire empêché, l'an deux mil vingt et un le neuf mars à 18 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Adjoint, Olivier JOLY.

Le conseil municipal de cette commune se réunit au nombre prescrit par la loi, et selon l'article L.2121-18 du CGCT dans le lieu exceptionnel de la salle des fêtes de la commune de Jouy-sur-Eure

Etaient présents :

Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

Absents excusés :

ALLAIN Philippe

Procurations :

ALLAIN Philippe donne procuration à JOLY Olivier

Objet : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET

a été nommée secrétaire de séance,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a donné une assise juridique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'événements exceptionnels,

Vu le décret n° 2005-1156 du 123 septembre 2005 précise dans son article 1 que le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus,

Vu l'avis de la Sous-Préfecture des Andelys en date du 10 février 2021.

Considérant que pour gérer une crise, qu'elle que soit sa nature et son ampleur, Monsieur le Maire doit pouvoir s'appuyer sur des moyens et des procédures préalablement définis dans un document court, clair et opérationnel afin de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise,

Considérant que le plan communal de sauvegarde a pour objectif de guider l'action de Monsieur le Maire et de ses équipes dans la gestion de crise et permettre ainsi de limiter pertes de temps et actions improvisées aux conséquences non maîtrisées,

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

027-212703581-20210309-2021DELCOM0001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 12/03/2021

Notification 12/03/2021

Considérant que le plan communal de sauvegarde est un document d'anticipation dans lequel Monsieur le 1er Adjoint a planifié, en fonction des caractéristiques de Jouy-sur-Eure, les actions de la municipalité en cas de crise,
Considérant que le plan communal de sauvegarde est un outil de travail qui n'a pas vocation à être diffusé à la population,

Considérant que le plan communal de sauvegarde est un document à usage exclusivement interne,

Monsieur le 1er Adjoint présente le plan communal de sauvegarde de Jouy-sur-Eure au Conseil Municipal et précise que tous les 5 ans, ce document devra être entièrement révisé et faire l'objet d'un nouvel arrêté municipal d'approbation.

Monsieur le 1er Adjoint demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du plan communal de sauvegarde de Jouy-sur-Eure joint à la présente délibération


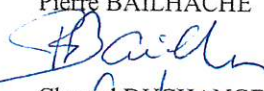


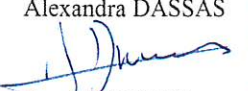
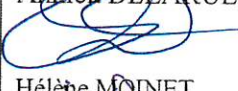
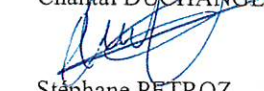
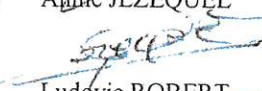





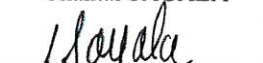

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité *(la majorité ou à l'unanimité) :*

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Approuve le plan communal de sauvegarde de Jouy-sur-Eure présenté par Monsieur le 1er Adjoint joint à la présente délibération.
- Demande à Monsieur le Maire ou son représentant de mettre à jour systématiquement les annuaires (à chaque changement de personne ou de numéro).
- Mandate Monsieur le Maire pour établir l'arrêté municipal d'approbation qui devra être transmis à la Sous-Préfecture des Andelys accompagné du plan communal de sauvegarde (PCS).
- Délégué Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN 	Pierre BAILHACHE 	Pierre BERGER 	Joël BUCAILLE 	Alexandra DASSAS 
Arnick DELARUE 	Chantal DUCHANGE 	Annie JÉZÉQUEL 	Olivier JOLY 	Serge LAMBOY 
Hélène MOINET 	Stéphane PETROZ 	Ludovic ROBERT 	Chantal SAGALA 	Caroline VALLOIS 

Maire

Philippe ALLAIN

*Pour le Maire empêché,
le 1er Adjoint*

O. Joly



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703581-20210309-2021DELCOM0001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 12/03/2021

Notification 12/03/2021

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE JOUY-SUR-EURE

INSEE 27358



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703581-20210309-2021DELCOM0001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2021

Notification : 12/03/2021

Mise à jour du PCS

Pages modifiés	Objet de la modification	Date
Toutes	Première édition	9 mars 202

Table des matières

1	Identification des risques sur la commune	4
1.1	Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune	4
1.2	Identifications des vulnérabilités / enjeux	4
2	Organiser la réponse communale	6
2.1	Modalités d'activation du PCS	6
2.2	Organisation du dispositif communal	7
2.3	Répartition des missions de l'équipe municipale	7
2.4	Organisation de l'alerte	8
2.5	Soutien des populations : centre d'accueil et de regroupement	8
3	Recensement des moyens	9
3.1	Moyens humains	9
3.2	Moyens matériels	10
4	Annexes	10
4.1	Annuaire de crise	10
4.1.1	Annuaire préfecture	14
4.2	Fiches réflexe	16
4.2.1	Fiche Maire - Directeur des Opérations de Secours	16
4.2.2	Fiche Coordinateur des moyens et des actions	16
4.2.3	Fiche Responsable Alerte de la population	16
4.2.4	Fiche Responsable Soutien des populations	16
4.2.5	Fiche Responsable Logistique	17
4.2.6	Fiche Secrétariat	17
4.3	Plans / cartographie	18
4.4	Modèles de documents	19
4.4.1	Arrêté de réquisition	19
4.4.2	Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale	20
4.4.3	Main courante	20
4.5	Exercices	21

1 Identification des risques sur la commune

1.1 Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune

Aléas naturels :

- Inondation de l'Eure (PPRI par débordement de l'Eure moyenne, section Saint-Georges, Motel à Fontaine, Heudebourg Secteur en aléa fort : Bois des Osiers, La Ville de Bar, La Vallée René, Les Fonceaux de la Garenne
- Incendie Bois de la Ronce (106 hectares)
- Tempête (chutes d'arbres, arrachement de toitures)

Aléas technologiques :

- Incendie particulièrement pendant les moissons
- Proximité de la base aérienne 105, survols à basse altitude

1.2 Identifications des vulnérabilités / enjeux

- Nombre d'habitants de la commune : 584 habitants
- Nombre d'habitants par hameau / lieu-dit :

- | | |
|------------------------|-----------------------------------|
| 1. Bourg (512) | 5. Les Pleignes (21) |
| 2. Cornouilleraie (24) | 6. Les Vallois (17) |
| 3. Cresne (6) | 7. Les Fonceaux de la Garenne (3) |
| 4. La Gare (1) | |

Établissements sensibles				
Désignation	Nom responsable	Téléphone		Observation
		Prof.	Dom.	
École Municipale	M. SIMON	06 45 52 23 55		
Superette «Proxi»	Mme Nathalie	02 32 26 91 65		

Population nécessitant une attention particulière ¹							
Nom	Prénom	Année Nais.	Hameau	Rue	Tel Fixe	Tel Mobile	Date consentement
BRIERRE	Pierre	1929		46 Rue du Bout de Bas	02 32 36 63 42		06/08/20
BRIERRE	Huguette	1930		46 Rue du Bout de Bas	02 32 36 63 42		06/08/20
DELARUE	Reynal	1948		19 Rue du Bout de Bas	02 32 36 63 06		06/08/20
JOUAULT	Danielle	1945		35 Rue du Bout de Bas	02 32 36 60 26		06/08/20
JOUAULT	Philippe	1946		35 Rue du Bout de Bas	02 32 36 60 26		06/08/20
FAGOT	Liliane	1947		58 Rue du Bout de Bas	02 32 36 62 97		06/08/20
SIMON	Albert	1947		58 Rue du Bout de Bas	02 32 36 62 97		06/08/20
FORTIN	Raymond	1931		42 Rue du Bout de Bas	02 32 35 24 40	06 22 95 54 16	06/08/20
FORTIN	Viviane	1941		42 Rue du Bout de Bas	02 32 35 24 40	06 22 95 54	06/08/20
POLET	Michèle	1942		9 Rue du Bout de Bas	02 32 36 62 42		06/08/20
DENIS	Alain	1946		1 Res des Billarellles	09 54 57 98 17		10/08/20
DENIS	Micheline	1949		1 Res des Billarellles	09 54 57 98 17		10/08/20
BOIVIN	Pierrette	1946		1 Rue des Masures	02 32 36 53 76		10/08/20
PONCE	Josette	1949		18 Chemin du Val	09 67 50 63 50		08/08/20
PONCE	Antoine	1948		18 Chemin du Val	09 67 50 63 50		08/08/20
SANNIE	Claudine	1938		22 Chemin du Val	02 32 36 70 12	06 22 84 21 39	07/08/20
SANNIE	René	1937		22 Chemin du Val	02 32 36 70 12	06 22 84 21 39	07/08/20
HASCOUET	Yvette	1937		26 Rue de l'Ancienne Abbaye	02 32 36 62 23		10/08/20
LENOUVEL	Yvette	1932		23 Rue de l'Ancienne Abbaye	02 32 36 38 42		08/08/20
LENOUVEL	Édouard	1932		23 Rue de l'Ancienne Abbaye	02 32 36 38 42		08/08/20
AMELOOT	Michel	1947	Les Vallois	22 Rue du vieux puits	02 32 36 67 86		07/08/20
BOUCLEY	François	1942	Les Vallois	7 Rue du Vieux Puits	02 32 36 60 45	09 77 84 71 89	07/08/20
BOUCLEY	Michelle	1942	Les Vallois	7 Rue du Vieux Puits	02 32 36 60 45	09 77 84 71 89	07/08/20
FAVENNEC	Christiane	1946	Les Vallois	11 Rue du Vieux Puits	02 32 36 66 20		07/08/20
FAVENNEC	Serge	1947	Les Vallois	11 Rue du Vieux Puits	02 32 36 66 20		07/08/20
JEGO	Marie Thérèse	1949	Les Vallois	14 Rue du Vieux Puits			07/08/20
LAMBOY	Daniel	1943		20 Rue de la Croix Blanche	02 32 36 64 23		06/08/20
LAMBOY	Janine	1943		20 Rue de la Croix Blanche	02 32 36 64 23		06/08/20
LACOUTURE	Marlène	1947		44 Rue du Bout de Bas	02 76 12 33 03		06/08/20
LENOIR	Bernadette	1949		2 Rue de la Croix Blanche	02 32 36 65 84		06/08/20
LENOIR	Claude	1942		2 Rue de la Croix Blanche	02 32 36 65 84		06/08/20
AUDEBERT	Patrick	1950	Les Pleignes	1 rue du Pressoir	02 32 34 93 31		07/08/20
AUDEBERT	Béatrice	1950	Les Pleignes	1 rue du Pressoir	02 32 34 93 31		07/08/20

1. Sont listées uniquement les personnes ayant consenties à être inscrites dans ce document

2 Organiser la réponse communale

2.1 Modalités d'activation du PCS



2.2 Organisation du dispositif communal

Le Maire : Directeur des Opérations de Secours	
Monsieur Philippe ALLAIN	☎ : 02 32 67 07 76 ☎ : 06 43 73 27 93
1 ^{er} Adjoint : Mr. Olivier JOLY	☎ : 02 32 24 43 12 ☎ : 02 32 62 00 92 ☎ : 06 81 73 67 68
Téléphone de permanence Maire & Adjoints	☎ : 06 30 41 99 15



Coordination des moyens et des actions	
Titulaire : Monsieur Olivier JOLY	☎ : 02 32 24 43 12 ☎ : 02 32 62 00 92 ☎ : 06 81 73 67 68
Suppléant 1 : Monsieur Serge LAMBOY	☎ : 02 32 36 65 21 ☎ : 06 15 83 02 87
Suppléant 2 : Madame Annie JÉZÉQUEL	☎ : 02 32 36 48 10 ☎ : 06 33 08 33 90

Secrétariat	
Titulaire : Madame Hélène MOINET	☎ : 09 84 40 67 01 ☎ : 06 84 97 37 93
Suppléant : Madame Chantal DUCHANGE	☎ : 06 31 35 28 92

Localisation de la cellule de Crise - PCC²	
Lieu : Maire de Jouy-sur-Eure (Salle de Conseil)	
☎	02 32 36 61 09
@	mairedejouy@orange.fr



Équipes terrain	
Responsable alerte :	Madame Annick DELARUE ☎ : 02 32 36 63 06 ☎ : 06 29 49 55 35
Suppléant alerte	Madame Alexandra DASSAS ☎ : 06 16 10 00 16
Responsable soutien :	Madame Annie JÉZÉQUEL ☎ : 02 32 36 48 10 ☎ : 06 33 08 33 90
Suppléant soutien	Madame Chantal SAGALA ☎ : 06 83 66 16 69
Responsable logistique :	Monsieur Serge LAMBOY ☎ : 02 32 36 65 21 ☎ : 06 15 83 02 87
Suppléant logistique	Monsieur Pierre BERGER ☎ : 06 08 12 66 55

2.3 Répartition des missions de l'équipe municipale

Fiche Maire - Direction des Opérations de Secours - Annexe 4.2.1 page 16

Fiche Coordinateur des moyens et des actions - Annexe 4.2.2 page 16

Fiche Alerte de la population - Annexe 4.2.3 page 16

Fiche Soutien des populations - Annexe 4.2.4 page 16

Fiche Responsable logistique - Annexe 4.2.5 page 17

Fiche secrétariat - Annexe 4.2.6 page 17

2. Poste de Commandement Communal

2.4 Organisation de l'alerte

Liste des contacts pour la préfecture					
	Nom	Fonction	☎ Dom.	☒	@
1	Philippe ALLAIN	Maire	02 32 67 07 76	06 43 73 27 93	allainphil@orange.fr
2	Olivier JOLY	1 ^{er} Adjoint	02 32 24 43 12	06 81 73 67 68	olivier.joly@elbac.fr
3	Serge LAMBOY	3 ^{ème} Adjoint	02 32 36 65 21	06 15 83 02 87	serge.lamboy@orange.fr
4	Hélène MOINET	2 ^{nde} Adjointe	09 84 40 67 01	06 84 97 37 93	hmoinet27@gmail.com

Qui alerter

Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. L'alerte peut concerner, selon le risque :

- toute la population : tempête, canicule, nuage toxique,...
- une partie de la population : inondation, incendie, explosion,...

Alerte générale		
Moyens	Lieu	Observation
Sirène	Église	La cloche ³ de l'église sera utilisée comme moyen d'alerte : Début d'alerte : au moins 3 fois 2 coups séparer par un silence Fin d'alerte : au moins 3 fois 3 coups séparer par un silence
Véhicule avec haut-parleur	Inexistant	
Automate d'appel	Inexistant	Liste de diffusion

Relais d'alerte générale		
Personne	Hameau	Liste de contact
Serge LAMBOY ☎ 02 32 36 65 21 ☒ 06 15 83 02 87	Les Pleignes Les Vallois Cresne	
Chantal DUCHANGE ☒ 06 31 35 28 92	La Cornouilleraie	

Alerte spécifique		
Type de risque	Moyen	Observation
Inondation du cours d'eau	Personne relais : Serge LAMBOY ☎ 02 32 36 65 21 ☒ 06 15 83 02 87	Rue du Bout de Bas Fonceaux de la Garenne Rue des Osiers
Évènement usine PPI ⁴	Pas d'établissement sur la commune	

2.5 Soutien des populations : centre d'accueil et de regroupement

La mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement est gérée par le responsable soutien des populations (fiche reflexe – annexe n°....)

Lieux d'accueil de la population						
Bâtiment	Responsable ☎ / ☒	Surface capacité	Fonctions possibles			
			Accueil	Couchage	Restauration	Équipement
Salle des Fêtes	Commune	8x22m 176m ²	oui	oui	Cuisine attenante	Sonorisation Chauffage

3. L'usage de la cloche à fait l'objet d'un avis positif de la préfecture et la population est informé par le bulletin communal de la signification des sonneries

4. Plan Particulier d'Intervention

Matériels à prévoir			
Désignation	Lieux de stockage	Personne à contacter	Observation
Banc	Bâtisse face mairie	Mairie	
Chaise	Bâtisse face mairie	Mairie	
Plateau de table	Bâtisse face mairie	Mairie	
Tréteau	Bâtisse face mairie	Mairie	

Personnes ressources pour armer un centre d'accueil et de regroupement			
Nom	☎	☐	Observation
Annie JÉZÉQUEL	02 32 36 48 10	06 33 08 33 90	Conseillère Municipale CCAS ⁵
Annick DELARUE	02 32 36 63 06	06 29 49 55 35	Conseillère Municipale CCAS
Chantal DUCHANGE		06 31 35 28 92	Conseillère Municipale CCAS
Chantal SAGALA		06 83 66 16 69	Conseillère Municipale CCAS
Serge LAMBOY	02 32 36 65 21	06 15 83 02 87	3 ^{ème} Adjoint CCAS
Hélène MOINET	09 84 40 67 01	06 84 97 37 93	2 ^{nde} Adjointe CCAS

3 Recensement des moyens

3.1 Moyens humains

Professions médicales			
Nom	Adresse	☎ / ☐	Domaine de compétences
Florence MENI	1, Place de l'Église	02 27 34 13 17	Infirmière / Pompier
Chantal SAGALA	Résidence du Rû	06 83 66 16 69	Infirmière
Marie-Christine FOUCHET	Résidence du Bourg	06 09 32 84 48	Infirmière

Personnes parlant une langue étrangère / interprétariat			
Langue	Nom	Adresse	☎ / ☐
Anglais	Christelle et Pierre BERGER	44, rue de l'Ancienne Abbaye	06 08 12 66 55
Espagnol	Catherine ALLAIN	20, rue des Folies	02 32 67 07 76

Responsable d'association			
Type d'association	Nom	Adresse	☎ / ☐
AJVE	Annick DELARUE	19, rue du Bout de Bas	06 29 49 55 35
PROLOCICO	Stéphane PETROZ	50, rue du Bout de Bas	02 32 26 17 29 06 21 04 51 25
Objectif École	Mme Stéphanie ROCHEFORT		

Personnes ressources			
Nom	Adresse	☎ / ☐	Compétences particulières
Martial BRASSEUR	4, Résidence du Rû	02 32 36 63 25 06 11 96 84 14	Cuisinier
Dominique LAMBOY	14, rue du Vieux Puits	06 17 18 98 87	Élagage
Jean-Baptiste VALLOIS	17, rue du Bout de Bas	02 32 36 46 04 06 01 96 21 41	Ex-gendarme Policier Municipal

5. Commission Communale d'Action Sociale

3.2 Moyens matériels

Véhicules					
Détenus par la commune					
Type de véhicule	Immatriculation	Nombre de place	Adresse de remisage	☎ / ☐ Responsable	Obs.
Berlingo		2	Mairie	Mairie	
Remorque légère			Maire	Mairie	
Détenus par un particulier ou une entreprise					
Type de véhicule	Immatriculation	Nombre de place	Adresse de remisage	☎ / ☐ Responsable	Obs.
Tracteur / Chargeur		2	propriétaire	Serge LAMBOY ☎ 02 32 36 65 21 ☐ 06 15 83 02 87	
Élève-tour	JCB	1	propriétaire	Stéphane PETROZ ☎ 02 32 26 17 29 ☐ 06 21 04 51 25	
Élève-tour	JCB	1	propriétaire	David PAQUENTIN	
Élève-tour	JCB	1	propriétaire	Alain JOUET	
Élève-tour	JCB	1	propriétaire	Jérôme DUCHANGE	
Citerne eau		-	propriétaire	Serge LAMBOY ☎ 02 32 36 65 21 ☐ 06 15 83 02 87	6m ³
Plateau		-	propriétaire	Jérôme DUCHANGE	

Matériels divers				
Détenus par la commune				
Type de matériel	Nombre	Localisation	☎ / ☐ Responsable	Obs.
Lame à neige	1	Serge LAMBOY	Commune	Montable sur tracteur
Distribution électrique	3	Local 1bis mairie	Commune	Rallonge 5G6 + tableaux
Passage de câble	5	Local 1bis mairie	Commune	5×90cm 5t
Chaises		Salle des Fêtes	Commune	
Chaises		Bâtisse en face mairie	Commune	
Bancs		Bâtisse en face mairie	Commune	
Plateaux de table		Bâtisse en face mairie	Commune	
Tréteaux		Bâtisse en face mairie	Commune	
Tables		Salle des Fêtes	Commune	
Détenus par un particulier ou une entreprise				
Groupe électrogène	1	propriétaire	Serge LAMBOY	20A triphasé
Groupe électrogène	1	propriétaire	Reynal DELARUE	40kVA triphasé
Groupe électrogène	1	propriétaire	Pierrette BOIVIN	??
AJVE	1	propriétaire		tentes, frigos, lave-main mobile

4 Annexes

4.1 Annuaire de crise

Autorités			
Qualité	Nom	☎ / ☐	Observation
Préfet	Jérôme FILIPPINI	02 32 78 27 27	Cellule Veille 02 32 78 26 26
Sous préfet	Virginie SENE-ROUQUIER	02 32 54 74 71	Sécrétaire Générale : Sophie ECHARD-GOUBERT
Président du conseil général	Pascal LEHONGRE		
Maire commune Fontaine-sous Jouy	M. Raphaël NORBELIN	02 32 36 71 70 (06 65 65 74 82)	
Maire commune Hardencourt-Cocherel	Mme. Lorraine LEPRESET	02 32 36 61 14	
Maire commune Gauciel	M. Rénauld HAMEL	02 32 67 02 66	
Maire commune Miserey	M. Hervé GILLES	02 32 67 01 10 (09 62 09 75 84)	
Maire commune Chambray	Mme. Renée MATRINGE	02 32 36 72 25	
Maire commune Houlbec-Cocherel	M. Moïse CARON	02 32 26 42 34 06 58 95 34 36	
Président ECPI EPN	M. Guy LEFRAND	Cabinet 02 32 31 92 86	Directeur de Cabinet Michaël RONCIER 02 32 31 73 61 06 40 13 41 25

Membres du conseil municipal			
Nom	Tél professionnel	Tél Domicile	Observations
ALLAIN Philippe		☎ 02 32 67 07 76 ☐ 06 43 73 27 93	Maire
BAILHACHE Pierre		☎ 02 32 36 99 00	
BERGER Pierre		☎ 02 32 33 64 56 ☐ 06 08 12 66 55	
BUCAILLE Joël		☎ 02 32 26 19 69 ☐ 06 12 41 19 89	
DASSAS Alexandra		☐ 06 16 10 00 16	
DELARUE Annick		☎ 02 32 36 63 06 ☐ 06 29 49 55 35	
DUCHANGE Chantal		☐ 06 31 35 28 92	
JÉZÉQUEL Annie		☎ 02 32 36 48 10 ☐ 06 33 08 33 90	
JOLY Olivier	☎ 02 32 62 00 92 ☐ 06 81 73 67 68	☎ 02 32 24 43 12	1 ^{er} Adjoint
LAMBOY Serge		☎ 02 32 36 65 21 ☐ 06 15 83 02 87	3 ^{ème} Adjoint
MOINET Hélène		☎ 09 84 40 67 01 ☐ 06 84 97 37 93	2 ^{nde} Ajointe
PETROZ Stéphane		☎ 02 32 26 17 29 ☐ 06 21 04 51 25	
ROBERT Ludovic		☎ 09 53 30 41 08 ☐ 06 64 84 65 78	
SAGALA Chantal		☐ 06 83 66 16 69	
VALLOIS Caroline		☎ 02 32 36 46 04 ☐ 06 01 97 63 57	

Personnels administratifs et techniques de la commune			
Nom	☎ / ☐ prof.	☎ / ☐ dom.	Obs.
Karine LAVENU-BOISSET			Secrétaire de mairie
Bruno OSMONT			Agent technique

Annuaire des services			
Services	☎ heures ouvrables	☎ / ☐ astreinte	Obs.
Préfecture : • Cabinet • SIDPC ⁶	02 32 78 27 30 02 32 78 27 75 Annuaire en annexe		Guillaume CATT Chef de Cabinet
Sapeurs-pompiers : • Centre de secours • SDIS ⁷	18 02 32 22 10 00	18	
Gendarmerie : • Brigade de Pacy-sur-Eure	17	17 02 32 36 00 17	
SAMU		15	
Direction départementale des territoires (DDT)	02 32 29 60 97		Laurent TESSIER (Directeur)
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	02 32 23 45 70		Julien VILCOT (Chef d'unité)
Agence Régionale de la santé (ARS)	ars-normandie- dd27@ars.sante.fr		Yvan DENION (Délégué départemental)
Conseil général : • Cabinet • Direction des routes			
Service de prévision des crues	www.vigicrues.gouv.fr Seine-Nord-Est Territoire Seine aval-Côtiers Normands Eure moyenne et avale Pacy-sur-Eure		

Opérateur			
Nom	☎ heures ouvrables	☎ / ☐ astreinte	Obs.
Électricité	0 811 01 02 12	0 811 01 02 1	réservé aux élus sinon 09 72 67 50 27
Gaz de ville	—	—	Pas de gaz de ville
Distributeur d'eau potable	09 69 32 70 80	09 69 32 70 80	M. Pascal GOSSARD (EPN) 06 08 89 04 74
Réseau d'assainissement	—	—	Pas d'assainissement collectif
Assainissement individuel	02 32 63 78 00	02 32 63 78 00	Entreprise MAILLOT permanence 24h/24
Ramassage d'ordure	02 32 31 98 51	—	EPN
Éclairage public		—	Entreprise COQUEREL

6. Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

7. Service départemental d'incendie et de secours

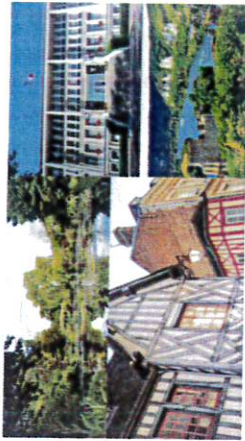
Divers			
Nom	☎ heures ouvrables	☎ / ☐ astreinte	Obs.
Ambulance privée	02 32 31 21 31		Ambulance 27 Evreux
Société de BTP			TPN, Besnard
Société élagage	06 17 18 98 87		Dominique LAMBOY
Couvreur			Patrick ALLAIN

Lieux publics			
Nom	☎ heures ouvrables	☎ / ☐ astreinte	Obs.
Ecole de Jouy-sur-Eure	02 32 36 08 83	—	

4.1.1 Annuaire préfecture

<p>PRÉFECTURE DE L'EURE SECRETARIAT GÉNÉRAL 02 32 78 27 07</p> <p>BUREAU POLITIQUE DE LA VILLE : Gauthier DEVULDER (Chef de Bureau) 02 32 78 29 05</p> <p>MISSION LUTTE CONTRE LA FRAUDE : Catherine GAUTIER (Réfèrent fraude) 02 32 78 27 55 Pascal DOAT (Adjoint lutte contre la fraude) 02 32 78 28 48</p> <p>DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES USAGERS ET MISSIONS SUPPORT : Pascale RIEU (Directrice) 02 32 78 28 01</p> <p>Bureau Migration et intégration : Nathalie LARITTE (Chef de Bureau) 02 32 78 26 61 Nathalie GUILLET (Séjour) 02 32 78 28 44 Marion KOSLOWSKI (Éloignement) 02 32 78 28 51</p> <p>mail fonctionnel: pref-etrangers@eure.gouv.fr mail fonctionnel: pref-cni-passeports@eure.gouv.fr</p> <p>DIRECTION DES ÉLECTIONS, DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT :</p> <p>Philippe BARON (Directeur) 02 32 78 28 65 Mireille HERVE (Bureau des Finances) 02 32 78 26 14 Chantal LILLE (Élections - Environnement) 02 32 78 28 04 Amélie CRÉTIEN 02 32 78 28 73 (Contrôle de légalité / Urbanisme / Intercommunalité)</p> <p>mail fonctionnel: pref-contrôle-budgetaire@eure.gouv.fr mail fonctionnel: pref-detr@eure.gouv.fr mail fonctionnel: pref-dotations@eure.gouv.fr mail fonctionnel: pref-ctva@eure.gouv.fr mail fonctionnel: pref-utilite-publique@eure.gouv.fr mail fonctionnel: pref-funeraire@eure.gouv.fr mail fonctionnel: pref-elections@eure.gouv.fr mail : pref-drci-affaires-generales@eure.gouv.fr mail : pref-drci-contrôle-urbanisme@eure.gouv.fr</p>	<p>SOUS-PRÉFECTURE DES ANDELYS Adresse du site : 10, rue de la Sous-préfecture- 27705 LES ANDELYS Sophie ÉCHARD-GOUBERT (Secrétaire Générale) 02 32 54 74 71 Secrétariat 02 32 54 74 75 mail fonctionnel : sp-andelys@eure.gouv.fr</p> <p>SOUS-PRÉFECTURE DE BERNAY Adresse du site : 2, rue Alexandre- BP 763 – 27307 BERNAY Annie FARIN (Secrétaire Générale) 02 32 46 76 72 Secrétariat 02 32 46 76 87 mail fonctionnel : sp-bernay@eure.gouv.fr</p> <p>DDTM (Direction des Territoires et de la Mer) Adresse du site : 1 avenue Maréchal Foch CS 42205 27022 ÉVREUX Laurent TESSIER (Directeur) 02 32 29 60 97 Rick VANDERERVEN (Directeur adjoint) 02 32 29 60 98 STANDARD 02 32 29 60 60 mail fonctionnel : ddtm@eure.gouv.fr</p> <p>DDCS (Direction de la Cohésion Sociale) Adresse du site : Cité administrative, Boulevard Georges Chauvin, 27023 EVREUX Cedex Guillaume PAIN (Directeur adjoint) 02 32 24 89 70 STANDARD 02 32 24 86 01 mail fonctionnel : ddcs@eure.gouv.fr</p>	<p>DDPP (Direction de la Protection des Populations) Adresse du site : 32 rue Politzer 27000 ÉVREUX Patrick PAIGNANT (Directeur) Estelle BORDET (Directrice adjoint) STANDARD 02 32 39 83 00 mail fonctionnel: ddpp@eure.gouv.fr</p> <p>UT DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Adresse du site : Rue de Melleville, 27930 Angerville-la-Campagne Julien VILCOT (Chef d'unité) STANDARD 02 32 23 45 70 mail: ute.dreal-hnormandie@developpement-durable.gouv.fr</p> <p>UT DIRECTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) Adresse du site : Boulevard Georges Chauvin, 27022 EVREUX Cedex Véronique ALIES (Directrice) 02 32 24 86 65 Frédéric SONDE-MIKAMONA (Directeur adjoint) 02 32 24 86 62 STANDARD 02 32 24 86 50 mail fonctionnel: hnorm-ut27.direction@direccte.gouv.fr</p> <p>UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) Adresse : Préfecture de l'Eure, 3ème étage, 27022 EVREUX France POULAIN (Chef de service – Architecte des bâtiments de France) 02 32 78 26 27 mail fonctionnel : udap.eure@culture.gouv.fr</p>
--	--	---

Préfecture de l'Eure – Boulevard Georges Chauvin – CS 40011 – 27020 EVREUX Cedex
 Tel standard 02 32 78 27 27 - www.eure.gouv.fr



Annuaire des Services de l'État dans l'Eure

PRÉFECTURE DE L'EURE

Adresse du site : Boulevard Georges Chauvin,
27022 EVREUX Cedex

STANDARD : 02 32 78 27 27

SECRETARIAT DU PRÉFET :
02 32 78 27 02
02 32 78 27 03

CABINET DU PRÉFET

Guillaume CATTIA (Chef de Cabinet)
Adjoint(e) au Chef de Cabinet
02 32 78 27 30
02 32 78 27 75

COMMUNICATION :

Nicholas ISVELIN
(Chargé de communication)
mail : pref-communication@eure.gouv.fr
02 32 78 27 33

DIRECTION DES SÉCURITÉS :

Francis PRUNELLE (Directeur) 02 32 78 26 71
Romain PINEAU (Polices administratives) 02 32 78 28 27
Guillaume LAFITTE (Défense et protection civile) 02 32 78 26 70

CELLULE DE VEILLE 02 32 78 26 26

Retrouvez l'ensemble des informations pratiques et outils d'accompagnement sur le site internet des services de l'État :

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-locales-Intercommunalite>

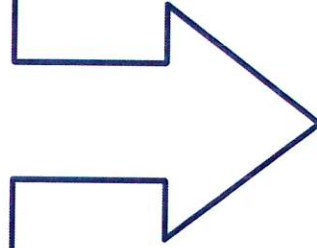
Retrouvez l'actualité du Préfet et des services de l'État dans l'Eure sur Facebook et Twitter :



<https://www.facebook.com/prefet.eure/>



<https://twitter.com/Prefet27>



ARS (Agence Régionale de Santé)

Adresse du site : Cité administrative – entrée B
Boulevard Georges Chauvin, 27023 EVREUX Cedex

Yvan DENION (Délégué départemental)
mail fonctionnel : ars-normandie-dd27@ars.sante.fr

DSDEN (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale)

Adresse du site : 24, Bld Georges Chauvin, 27022 EVREUX Cedex

Laurent LE MERCIER (Directeur) dsden27@ac-rouen.fr
Dominique LEPORATI (Directeur adjoint)
STANDARD 02 32 29 64 00
mail fonctionnel : ce.ia27@ac-rouen.fr

DDFIP

(Direction Départementale des Finances Publiques)

Adresse du site : Cité administrative, Boulevard Georges Chauvin,
27023 Evreux Cedex

Jean-Luc BRENNER (Directeur) 02 32 24 87 00
STANDARD 02 32 24 86 00
mail fonctionnel : ddfip27@dgfip.finances.gouv.fr

ONACVG (Office national des anciens combattants et victimes de guerre)

Adresse du site : Cité administrative- Entrée B,
3 Bld Georges Chauvin CS 70444, 27004 Evreux Cedex

Anne-Marie COFFI (Directrice)
STANDARD 02 32 24 86 30

Préfecture de l'Eure – Boulevard Georges Chauvin –
CS 40011 – 27020 EVREUX cedex
Tel standard 02 32 78 27 27 - www.eure.gouv.fr

4.2 Fiches réflexe

4.2.1 Fiche Maire - Directeur des Opérations de Secours

- Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet
- Dirige les actions de son équipe municipale
- Décide des actions à mener
- Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS)
- S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée
- Communique avec la population et les médias
- Renseigne les autorités
- Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition
- Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté
- ...

4.2.2 Fiche Coordinateur des moyens et des actions

- S'assure de la mise en place du dispositif
- est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
- Anime la cellule de crise communale (PCC)
- Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain
- Centralise les compte-rendus et les demandes provenant du terrain
- Elabore le point de situation
- Fait remonter les informations à la préfecture (ou COD si activé)
- Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction
- ...

4.2.3 Fiche Responsable Alerte de la population

- Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées
- En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil mis en place ou demande à la cellule de crise communale des moyens pour assurer l'évacuation
- ...

4.2.4 Fiche Responsable Soutien des populations

- Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées
- Demande l'appui des associations agréées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe
- Demande à la cellule de crise communale ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement
- Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres
- Evalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communale
- ...

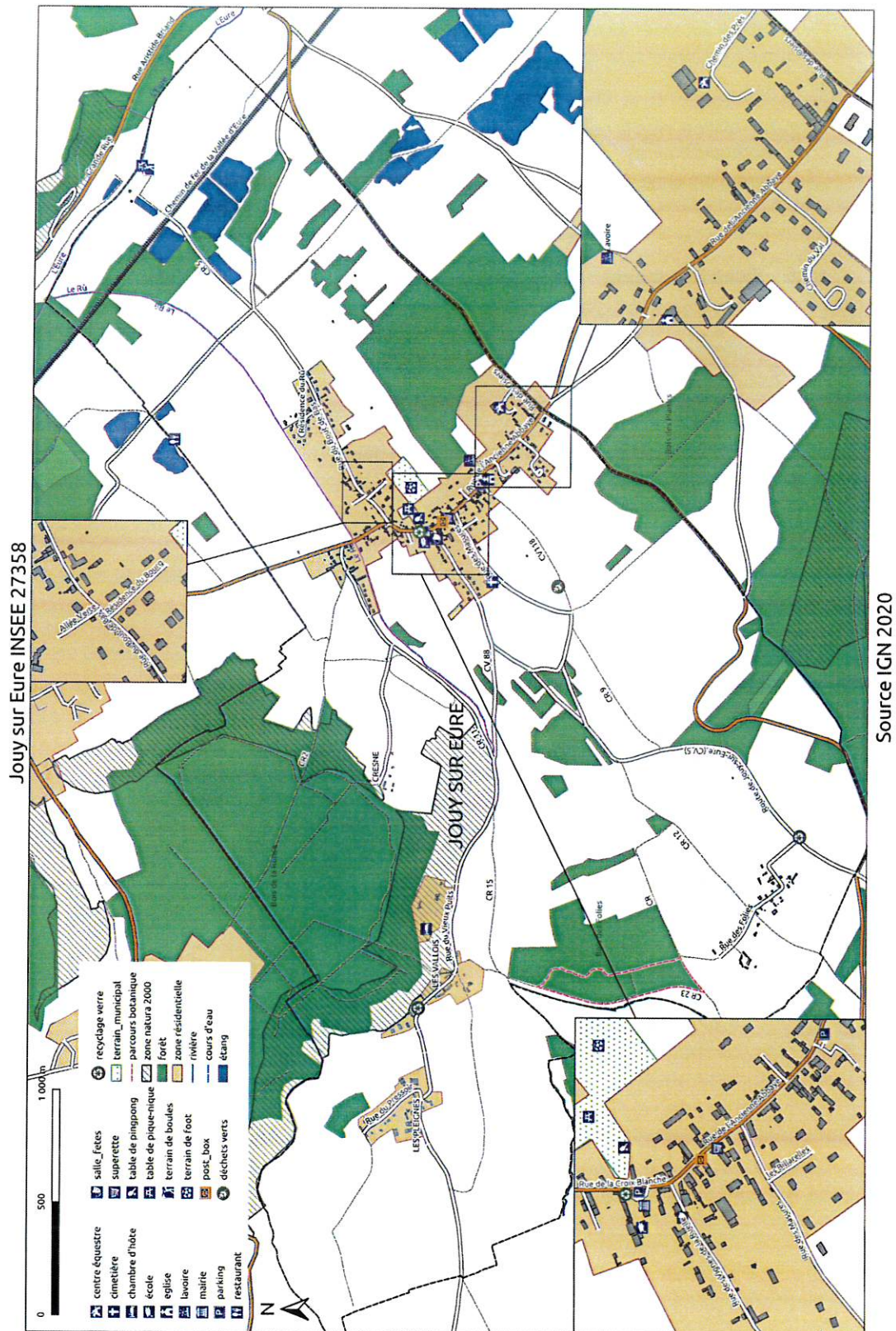
4.2.5 Fiche Responsable Logistique

- Met à disposition du DOS et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions
- Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
- Fait acheminer le matériel
- En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- Ferme les voies et met en place les déviations
- ...

4.2.6 Fiche Secrétariat

- Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource
- Prépare la cellule de crise (matériel de bureau – postes téléphoniques - ...)
- Assure l'accueil téléphonique
- Ouvre dès le début de la crise ou de l'événement la main courante (modèle en annexe)
- Assiste le coordinateur des moyens et des actions
- ...

4.3 Plans / cartographie



4.4 Modèles de documents

4.4.1 Arrêté de réquisition



Le maire de la commune de

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant : (l'événement) survenu le à heures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence :(à expliciter le plus possible),

Arrête :

Article 1^{er} : L'entreprise est réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (préciser la nature, le lieu de la prestation...) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

Article 2 : préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.

Article 3 : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au / pour (X heures, voire jours.)

Article 4 : [le requis] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

Article 5 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 7 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[requis]. Son ampliation sera affichée à et transmise à M. le Préfet.

Article 8 - exécution : Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait àle/...../.....

Le maire,

4.4.2 Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale



Le maire de la commune de

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu survenu le

Considérant queconstitue un danger pour la sécurité publique ;

Arrête :

Article 1^{er} : L'accès à la voie communale n° est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Préfet du Département
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Président du Conseil Général
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait àle/...../.....

Le maire,

4.4.3 Main courante

Main courante					
Heure	Origine de la demande / message	Demande / message	Suite donnée	Heure	Observation

4.5 Exercices

Historique des exercices		
Date	Thème de l'exercice	Observation

